

# Les actes de langage\*

*A partir d'une confrontation entre les langages logico-mathématiques et les langues «naturelles», les philosophes de l'école d'Oxford sont amenés à rejeter la dichotomie établie par Saussure entre la valeur de l'énoncé et son énonciation.*

Si les travaux de la philosophie analytique anglaise — dont l'ouvrage de Searle est, à de nombreux égards, une continuation — sont susceptibles d'intéresser les linguistes, c'est qu'ils rompent profondément avec la conception saussurienne de la langue. D'après Saussure les conventions sociales qui assignent à un énoncé sa signification forment un «tout en soi», indépendant à la fois des contraintes qui expliquent de façon causale l'énonciation de cet énoncé, et aussi de la valeur que l'énoncé est susceptible de prendre dans et par l'énonciation. L'une des conséquences de cette thèse est que l'activité linguistique est assimilée à la créativité individuelle. Les philosophes analytiques anglais refuseront cette assimilation. Du même coup ce qu'ils donnent à l'énonciation n'est plus, ipso facto, retiré à l'institution sociale, et il devient possible d'admettre que des conventions proprement linguistiques régissent l'acte de langage lui-même.

## **Énoncés performatifs et actes locutionnaires**

A l'origine de ce courant il faut placer sans doute les recherches du philosophe L.-J. Austin concernant les énoncés performatifs. On sait que Austin désigne de cette façon certains énoncés de forme indicative qui se présentent donc comme des descriptions d'événements, mais qui possèdent cette propriété que leur énonciation accomplit l'événement qu'ils décrivent. Ainsi, en disant *Je te promets de venir*, je fais l'acte qui est mentionné dans l'énoncé, *Je promets*. Il en va de même pour *Je t'ordonne, je te permets...* etc. Un critère commode permettant de détecter ces énoncés, c'est leur comportement particulier lorsqu'ils sont traduits

du style direct dans le style indirect. La phrase *Il m'a dit «Je te promets un livre»* peut se rendre, au style indirect comme *Il m'a promis un livre*, alors que *Il m'a dit «Je t'apporte un livre»* ne saurait avoir pour équivalent *Il m'a apporté un livre*. Quand nous disons que l'énonciation du performatif accomplit l'action décrite dans l'énoncé, il faut entendre par là que l'accomplissement de cette action est la fonction même de l'énonciation et non pas seulement une de ses conséquences indirectes. Ainsi l'énoncé *Je te parle* n'est pas un performatif, bien que son énonciation implique que l'on parle. Si en effet l'énonciation de *Je te parle* ne peut se faire sans parole, l'emploi de cette formule n'est pas destiné essentiellement à constituer une parole, mais à appeler l'attention d'un auditeur distrait ou récalcitrant. Le critère du discours indirect corrobore d'ailleurs les résultats de l'analyse intuitive : *Il m'a parlé* ne peut pas être en général considéré comme une traduction de *Il m'a dit «Je te parle»*.

La découverte des performatifs constitue sans doute une première étape dans le rapprochement de la langue — entendue comme institution sociale — et de l'activité d'énonciation. Pour deux raisons. D'abord parce qu'elle fournit l'exemple de conventions sociales qui déterminent la valeur — non plus seulement d'énoncés — mais d'actes d'énonciation. Car c'est bien une convention qui fait que l'emploi d'une certaine formule a pour effet de lier celui qui l'a prononcée, de créer pour lui une obligation. Et cet effet, c'est le point important, n'est pas une simple conséquence externe de l'acte d'énonciation, conséquence dont on pourrait faire abstraction, et conserver néanmoins la possibilité de décrire et de caractériser l'acte. La création

d'une obligation a, avec l'acte de dire *Je promets*, un rapport infiniment plus étroit que celui qui lie par exemple une sanction et un acte considéré socialement comme criminel. Car un vol et un meurtre peuvent encore être décrits sans qu'on fasse allusion à la condamnation dont ils sont l'objet; mais l'acte linguistique de promettre ne serait plus rien — juste un simulacre ou une plaisanterie — s'il n'engageait pas celui qui l'accomplit. Il cesse d'être lui-même dès qu'il n'inaugure plus une obligation. C'est la raison pour laquelle nous avons employé le mot *valeur* (nous aurions d'ailleurs pu dire *sens* ou *signification*, si nous ne préférons, provisoirement, réserver ces mots pour parler des énoncés) : la convention sociale qui attache l'obligation à l'acte de promettre est inséparable de la valeur même de cet acte\*.

Si la réflexion sur les performatifs fait apparaître que des conventions sociales définissent non seulement le sens des énoncés, mais la valeur des énonciations, si donc elle met en question la thèse saussurienne qui identifie l'activité linguistique et l'initiative individuelle, elle n'empêche pas cependant de maintenir une bonne part de cette thèse, moyennant quelques concessions et retouches de détail. Tels que nous les avons définis en effet, les performatifs ne constituent après tout qu'une classe d'énoncés assez restreinte, nettement délimitée, et qui a, dans la langue, une situation marginale. D'autre part, les expressions *Je te promets, Je t'ordonne*

\* Ce texte appartient à la préface d'Oswald Ducrot écrite pour l'édition française du livre de John R. Searle : *Speech Acts, - les actes de parole*, à paraître prochainement aux éditions Hermann.

\* Searle exprime ce fait en disant que l'obligation est, ici, *constitutive* de l'acte.

sont presque des formules stéréotypées, qui font penser à une sorte de rituel désacralisé. Personne ne songe à nier que beaucoup de religions attribuent une efficacité particulière à l'énonciation de certaines paroles (les prières ou les expressions tabou par exemple). Peut-être les performatifs ne constituent-ils qu'un cas particulier de ce phénomène, voire une survivance.

Il y a cependant un deuxième volet de la notion saussurienne de langue qui est menacé par la notion de performatif. Selon le schéma saussurien en effet, le sens des énoncés doit pouvoir se définir indépendamment de la valeur que peut prendre leur énonciation. L'activité linguistique peut, tout au plus, modifier un sens préexistant, ou lui ajouter certaines nuances. Or il semble difficile de donner un sens à l'énoncé *Je promets* sans mentionner d'une façon ou d'une autre, dans la description de ce sens, que l'énonciation de cette expression constitue l'acte de promettre.

La découverte de Austin resterait cependant de peu de portée si les performatifs constituaient une exception dans la langue, et si, partout ailleurs, la hiérarchie saussurienne pouvait être maintenue. On sait que Austin, après certaines hésitations, a pris parti, de la façon la plus explicite, contre une telle limitation, et qu'il a construit une nouvelle notion, celle d'acte « illocutionnaire », destinée à englober à titre de cas particulier, le concept de performatif.

### L'acte illocutionnaire

Supposons que je formule la phrase interrogative *Est-ce qu'il fera beau demain ?* Ce faisant j'accomplis, selon Austin, trois actes tout à fait différents. D'abord un acte locutionnaire. Comme pour toute énonciation en effet aussi bien celle d'un ordre, d'une promesse ou d'une constatation, j'ai dû accomplir à la fois une activité d'ordre phonétique — articulation de certains sons selon les règles de la phonologie française, — une autre d'ordre grammatical — endroit de morphèmes selon les règles de la syntaxe française, et enfin une opération proprement sémantique, — j'ai cherché à exprimer, à l'aide d'un énoncé, une certaine signification\*. Cette activité locutionnaire est exigée par toutes les énonciations porteuses de sens, et est indépendante, semble-t-il, de la situation de discours où je me trouve : aussi bien la réalisation articulatoire de la phrase que son organisation grammaticale ou sémantique posent les mêmes problèmes par exemple, que la phrase soit dite à la cantonade, ou adressée à un auditeur bien défini.

C'est pourquoi il faut distinguer très soigneusement de l'acte locutionnaire, l'acte que

constitue mon énonciation lorsque l'on prend en considération les rapports qu'elle institue entre moi et mes interlocuteurs. Pour revenir à notre exemple, si la phrase *Est-ce qu'il fera beau demain ?* constitue seulement une interrogation rhétorique à l'intérieur d'une tirade dont elle est juste un fragment, elle n'aura fait rien d'autre qu'exprimer un doute ou une inquiétude. Si en revanche elle est adressée, à des auditeurs déterminés, elle prendra une toute autre valeur, elle deviendra une question, et mes interlocuteurs seront obligés, sous peine d'impolitesse, de lui donner quelque réponse. Ces caractères que prend l'énonciation lorsqu'on la replace à l'intérieur des relations de discours, Austin les appelle « illocutionnaires ». La définition reste cependant encore trop générale car, telle qu'elle, elle arriverait à considérer comme illocutionnaires tous les rapports qui s'instituent entre les interlocuteurs à l'occasion du discours, toutes les manœuvres dont la parole est le moyen. Supposons que la phrase *Est-ce qu'il fera beau demain ?* soit prononcée en tant que question, et adressée, avec obligation de répondre, à un auditeur bien déterminé. Le locuteur peut avoir eu en vue des résultats très différents : obliger l'auditeur à répondre qu'il n'en sait rien, et lui montrer son ignorance, lui donner au contraire l'occasion d'étaler devant l'assistance ses connaissances en météorologie — afin de le faire valoir ou de le ridiculiser, — ou encore l'amener à faire aujourd'hui une promenade qu'il envisageait seulement pour demain, ou simplement relancer la conversation, ou faire semblant de la relancer, etc. Selon le résultat visé l'acte accompli est à coup sûr très différent, et l'énonciation change totalement de valeur. Il faut remarquer cependant que dans tous les cas qui viennent d'être passés en revue, il s'agit encore d'une question, en ce sens que les règles du discours imposent à l'auditeur de répondre (ce qui n'était pas le cas pour l'interrogation rhétorique) et cela, quelle que soit l'intention lointaine de celui qui a parlé. Bien plus, dans tous les cas, si le locuteur a choisi de poser une question, c'est justement parce qu'il a besoin, pour une raison ou pour une autre, de faire parler son auditeur. Il y a donc tout intérêt à distinguer le caractère de question que possède l'acte accompli, et tous les autres caractères que peuvent lui surajouter les intentions du locuteur. C'est pour faire cette distinction que Austin oppose, parmi les actes relatifs à la situation de discours, les illocutionnaires et les perlocutionnaires.

Les premiers sont déterminés par des règles spécifiques du discours (c'est une règle que les énoncés de telle forme, prononcés de telle façon, s'ils sont adressés, dans tels types de circonstances, à des auditeurs déterminés obligent ces auditeurs à répondre ; leur énonciation, si les conditions requises sont

réalisées, constituent alors l'acte illocutionnaire de question). Les actes perlocutionnaires en revanche font intervenir des lois dont le champ d'application déborde de beaucoup le discours. Pour reprendre l'exemple précédent, ce sont des mécanismes psychologiques très généraux qui font éprouver de l'admiration (ou, dans d'autres cas, du mépris) pour celui qui étale sa science, c'est une nécessité logique sans rapport particulier avec le discours qui fait qu'un aveu d'ignorance contredit la prétention à l'omniscience, etc. Les ressorts mis en œuvre dans l'acte perlocutionnaire et dans l'acte illocutionnaire se distinguent donc clairement (même si l'on peut découvrir des cas-limites sur lesquels il serait difficile de se prononcer). De même qu'un acte locutionnaire peut fournir matière à divers actes illocutionnaires, un acte illocutionnaire est souvent le moyen tactique de stratégies perlocutionnaires tout à fait différentes.

Ces distinctions une fois admises, on voit que les énoncés performatifs cessent d'être une exception dans la langue. On peut dire tout au plus qu'ils montrent d'une façon particulièrement nette et spectaculaire la distinction entre actes locutionnaires et illocutionnaires.

### Tollé de philosophes et de linguistes

Alors que la notion de performatif n'avait pas reçu trop mauvais accueil, même chez les linguistes, la doctrine des actes illocutionnaires a suscité, aussitôt connue, de nombreuses réserves, même chez les philosophes\*. A plus forte raison, un linguiste comme E. Benveniste, qui avait reconnu l'importance de la théorie des performatifs, s'est séparé de Austin dès que la notion de force illocutionnaire a commencé à se constituer, et qu'elle a menacé d'englober la théorie des performatifs\*\*. On comprend aisément pourquoi. Si la découverte des performatifs a fait apparaître — nous avons essayé de le montrer — la faiblesse de la dichotomie saussurienne selon laquelle, les énoncés doivent être décrits indépendamment de l'acte d'énonciation, on trouvait déjà chez certains linguistes — chez Benveniste notamment — des remarques de portée analogue, relatives au pouvoir auto-référentiel de certaines expressions de la langue. Comment décrire le pronom *je* sans mentionner qu'il réfère à la personne qui le prononce ? Que dire de *tu*, sinon qu'il désigne la personne à qui il est adressé, quel sens donner aux

\* L. J. Cohen Do illocutionary forces exist ? *Philosophical Review*, 14 1964, p. 118-137. P. Gochet Performatif et force illocutionnaire, *Logique et Analyse*, 1967, p. 155- Problèmes de linguistique générale, Paris, 1966, p. 267-276.

\* Austin appelle, respectivement, phonétique, phatique, et rhétique, ces trois aspects de l'acte locutionnaire.

morphèmes verbaux de présent, de passé et de futur, si l'on ne précise pas qu'ils servent à indiquer une période contemporaine, antérieure ou postérieure à celle de leur énonciation ? Autant de descriptions que nous avons contenu d'appeler subjectives. Arrivés à ce point, les linguistes étaient tout préparés à accueillir l'idée d'énoncé performatif. Ne seraient-ce pas en effet les capacités auto-référentielles du langage qui rendent compte du caractère performatif de l'énoncé *Je promets* ? Ce pouvoir particulier de *Je promets* tient peut-être — c'est l'opinion de Benveniste — à ce que l'énoncé est fait à la première personne du présent, c'est-à-dire dans des conditions éminemment auto-référentielles. Comme l'énonciation de *Je mens* porte sur elle-même, et affirme donc qu'elle est un mensonge (d'où les paradoxes connus), celle de *Je promets* porte aussi sur elle-même, et affirme donc qu'elle est une source volontaire d'obligation. Ceci admis, si une parole n'a pas d'autre valeur que de se présenter elle-même comme source volontaire d'une certaine obligation, n'est-il pas naturel que, prononcée sérieusement, elle revienne à prendre cette obligation, qu'elle constitue donc une promesse. Un linguiste comme Benveniste n'est par suite pas embarrassé pour expliquer que l'énonciation de *Je promets*, tout en ayant l'air d'un commentaire sur un comportement, soit en réalité un comportement.

Un corollaire de cette analyse est qu'on s'interdira de rapprocher les performatifs d'énoncés non auto-référentiels comme les impératifs *Viens !* ou les interrogatifs *Est-ce qu'il fera beau demain ?*\*\*. Il n'est plus question alors d'admettre une catégorie générale de l'illocutionnaire. Dans ces conditions, on le voit, la critique que nous avons adressée à la notion saussurienne de langue voit sa portée sensiblement restreinte. C'est seulement lorsqu'on considère les énoncés qui comportent une référence explicite à l'énonciation, grâce à des expressions auto-référentielles, que le sens de l'énoncé comporte, pour partie intégrante, la valeur de son énonciation. Pour les autres, on pourrait maintenir la hiérarchie saussurienne. Supposons en revanche qu'on admette la doctrine austiniennne des actes illocutionnaires ; dans ce cas, pour la quasi-totalité des énoncés, il faut introduire à l'intérieur de leur sens l'effet que les lois du discours attribuent à leur énonciation. Le phénomène de l'auto-référence ne serait

plus alors qu'une application, parmi beaucoup d'autres, d'une loi fondamentale du langage.

Revenons donc aux énoncés impératifs et interrogatifs. Il y a deux façons, tout à fait différentes, de leur refuser le caractère illocutionnaire. On peut dire d'abord que le pouvoir pragmatique lié à leur énonciation est une simple conséquence, un produit, de leur sens, qu'il est donc logiquement postérieur à ce sens et ne saurait le constituer. Le sens même du tour interrogatif aurait pour effet qu'utiliser ce tour, c'est accomplir l'action bien particulière que l'on appelle « poser une question ». Lorsque je demande *Est-ce qu'il fera beau ?*, l'effet interrogatif de ma parole serait entièrement déductible à partir du contenu des mots employés, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir autre chose que les mécanismes linguistiques les plus habituels. Ceux, par exemple, en vertu desquels, lorsque j'emploie hic et nunc le mot *crayon*, je me trouve parler de tel ou tel objet qui possède les caractères spécifiés dans la définition de ce mot. Il nous faut par conséquent chercher si l'on peut imaginer une définition de l'expression *Est-ce que*, qui soit comparable à la définition des mots du lexique ou des morphèmes grammaticaux comme les adjectifs numériques, la négation, le mode subjonctif, etc., une définition donc qui n'indique pas, mais qui permette de comprendre après coup, les modifications que l'emploi du terme défini introduit dans la situation de discours. Considérons les deux phrases :

(1) *J'aimerais savoir s'il fera beau demain*  
 et (2) *Est-ce qu'il fera beau demain ?*

On notera d'abord, d'un point de vue tout à fait empirique, que (1) et (2) n'ont pas la même distribution dans ce texte que constitue le discours : l'observateur le plus positiviste se doit de remarquer que les répliques possibles pour les destinataires de ces deux énoncés sont sensiblement différentes. Après (1) on enregistrera parfois la réplique *Moi aussi*, impossible après (2), et, réciproquement, *Oui, Non, Je ne sais pas*, très fréquentes après (2), seraient exceptionnelles après (1). Même le linguiste le plus désireux de ne pas s'écarter de la linguistique « pure » est obligé de prendre en considération de tels faits. D'autre part, à moins de s'interdire toute recherche qui n'est pas de simple observation, — ce dont nous comprenons mal l'intérêt, — il va falloir tenter une explication des faits distributionnels enregistrés. Et, pour cette explication — nous revenons ici au problème des actes illocutionnaires — il est fort difficile de s'appuyer seulement sur les contenus respectifs des énoncés, sur ce qu'ils expriment. Car il est bien clair qu'ils expriment la même chose, l'incertitude et le désir de sortir de l'incertitude. On ne peut même pas dire que le tour interrogatif

exprime plus que l'affirmatif la croyance que l'interlocuteur est capable de lever cette incertitude. Car il n'est pas interdit de poser une question sans savoir au préalable que le destinataire peut fournir le renseignement demandé : la réponse *Je ne sais pas* est admise parmi les répliques acceptables, et ne constitue pas nécessairement, de la part du questionné, un comportement agressif, qui disqualifierait la question, qui la ferait apparaître comme incongrue ou simplement déplacée.

En fait, il nous semble nécessaire, pour distinguer (1) de (2), de prendre en considération certaines règles de discours, certaines règles de ce jeu particulier que constitue le discours, en vertu desquelles on doit répondre aux questions qui vous sont adressées, c'est-à-dire prononcer, en réplique, des phrases d'un type bien particulier qui sont seules considérées comme ayant valeur de réponse. Ne pas répondre, ce serait se retirer de la conversation, abandonner le jeu du discours, comme on abandonne une partie de bridge si l'on refuse de donner une carte au moment où on a à le faire. C'est donc en vain que l'on chercherait, pour le morphème de l'interrogation, un quelconque contenu. Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est que son emploi a pour effet de mettre l'interlocuteur dans une situation particulière, où il est obligé de fournir ce type de comportement particulier que l'on appelle « réponse ». Mais se demander quel est le « sens » de la tournure interrogative, cela nous semble aussi peu prometteur (sauf s'il s'agit d'une interrogation rhétorique, et encore) que de chercher le sens du contre au bridge ou de la touche au rugby ; leur seul sens, c'est la façon dont ils transforment, quand on a recours à eux, la situation de l'adversaire\*.

### La valeur jussive de l'impératif

Contre la notion d'acte illocutionnaire, on peut envisager une seconde objection (présentée par exemple par Benveniste), tout à fait inverse d'ailleurs de la précédente. On n'essaiera plus de dériver la force pragmatique de l'énonciation à partir du sens

\* Le parallèle du langage et du jeu est amplement développé par Searle. Mais nous comprenons mal l'espèce de remords qui l'amène à restreindre ensuite la portée de la comparaison, en ajoutant que le langage, à la différence des échecs, est porteur de sens. Pour nous le sens d'une question, comme le sens d'un coup aux échecs, est tout entier contenu dans les modifications qu'elle apporte, conventionnellement, à la situation de discours. Il va sans dire que les conventions déterminant la valeur des énoncés sont infiniment plus complexes que les règles des échecs, et qu'elles possèdent un caractère systématique, alors que les règles des échecs sont relativement indépendantes les unes des autres. Nous avons développé cette idée dans un essai, *Le structuralisme en linguistique* publié dans *Qu'est-ce que le structuralisme ?* Le Seuil, Paris 1968, où nous présentons comme l'achèvement de structuralisme l'assimilation de la langue à un jeu.

\* Dans un cas seulement Benveniste reconnaît l'existence de la performativité bien que l'énoncé utilisé ne soit pas du type auto-référentiel. C'est lorsque les circonstances de l'énonciation apportent clairement l'indication auto-référentielle, par exemple, lorsque le président d'une assemblée, parlant ne qualité, annonce *La séance est ouverte*. La situation suffit à faire voir qu'il s'agit d'une ellipse pour *La séance est ouverte*.

de l'énoncé; tout au contraire on déclarera que cette force se surajoute à l'énoncé d'une façon imprévisible, et qu'elle n'a rien à voir par suite avec la langue, en quelque acception que l'on prenne ce terme. C'est à propos de l'impératif que Benveniste tente cette démonstration. Il s'efforce de montrer qu'aucune indication de commandement, qu'aucune « valeur jussive », n'appartient à proprement parler à l'énoncé *Viens!* Deux sortes de raisons sont avancées. D'abord que l'impératif n'est pas véritablement un temps verbal, puisqu'il n'est rien d'autre que la simple présentation du radical du verbe, le sémantème nu. Dans le sens de l'énoncé

*Viens!* il n'y a donc rien de plus que la simple idée de venue\* : la valeur jussive de l'énonciation n'a aucun point d'ancrage dans la sémantique propre de l'énoncé. Cette vue semble confirmée par la nécessité d'ajouter à l'impératif, dans le langage oral, une intonation particulière si l'on veut obtenir l'effet cherché. Une deuxième raison amène Benveniste au même résultat. L'impératif, nous est-il dit, vise seulement à « agir sur l'auditeur », à produire un « résultat empirique » : en disant *Venez!* il se trouve que l'on tend effectivement à faire venir celui à qui l'on s'adresse. Or il est bien évident que le linguiste n'a pas à tenir compte des résultats

empiriques qui peuvent s'attacher aux paroles. Où finirait, sinon, la linguistique ? D'ailleurs le fait même qu'il ne soit pas nécessaire de dire *Venez!* pour faire venir l'interlocuteur, et qu'un geste puisse très bien suffire, ce fait prouve que la valeur jussive de l'impératif n'est pas liée de façon nécessaire à sa « réalité linguistique ». L'argument de Benveniste, on l'aura remarqué, est rigoureusement inverse de celui que nous avons présenté auparavant. Il n'est plus question de déduire la valeur de l'énonciation à partir

\*\* On sait qu'en latin, par exemple, la deuxième personne du singulier de l'impératif est, formellement, analogue au radical du verbe (cf. Ama, Monc, Audi... etc.).





*Beaucoup de religions attribuent une efficacité particulière à l'énonciation de certaines paroles, prières ou expressions tabou. Peut-être les performatifs ne constituent-ils qu'un cas particulier de ce phénomène, voire une survivance.*



du sens de l'énoncé, mais d'établir au contraire une séparation étanche entre énoncé et énonciation. De ces deux démonstrations cependant la conclusion est identique : il est inutile d'introduire dans la description sémantique des énoncés (sauf dans le cas des performatifs, et, plus généralement, des auto-référentiels) une mention quelconque de la valeur pragmatique de leur énonciation.

Que penser de l'argumentation de Benveniste ? Il est difficile de discuter ici la thèse qui fait de l'impératif la présentation du « sémantème nu », car elle s'insère dans une théorie générale, fort complexe et fort profonde, de la morphologie verbale. Mais l'important, de notre point de vue, c'est surtout ce qui est dit de l'énonciation des impératifs. Celle-ci aurait simplement pour « résultat empirique » de faire venir la personne à qui l'on s'adresse. Et en effet c'est une question tout à fait empirique de savoir si les ordres sont ou ne sont pas exécutés. C'est même une question empirique de savoir si celui qui les donne veut toujours être obéi. Il est bien clair qu'il y a des cas où on donne un ordre pour des raisons toutes différentes : montrer son autorité, humilier l'interlocuteur, ou même l'amener à faire le contraire de ce qu'on lui demande. Mais, ceci reconnu, tout ordre a au moins un autre résultat, et qui n'est pas de nature empirique, c'est que la personne qui a reçu l'ordre se trouve désormais devant une situation tout à fait nouvelle, devant une alternative — obéir ou désobéir — directement issue de l'énonciation, on pourrait même dire, créée par l'énonciation. Une fois que l'ordre a été donné, un certain comportement — celui qui a été prescrit — prend un caractère qu'il n'aurait jamais eu sans cela, il devient un acte d'obéissance, et, symétriquement, le comportement inverse devient un acte de désobéissance. Ainsi, pour la personne à qui le commandement était adressé, le champ des actions possibles a été brusquement restructuré. Une dimension nouvelle s'y est dessinée, qui impose une nouvelle mesure pour les comportements. Et cette réorganisation n'est pas un fait empirique, un accident intervenu à l'occasion de l'énoncé. C'est elle et elle seule qui fait que le phrase prononcée doit être considérée comme un ordre. Il se servirait à rien d'alléguer qu'un ordre, tout en restant tel, peut n'être pas entendu ou pas compris, et ne pas modifier par suite la situation réelle du destinataire. Car nous pourrions aussi bien restreindre notre analyse aux intentions du locuteur. Pour celui-ci, vouloir donner un ordre, et vouloir provoquer cette modification, les deux projets n'en font qu'un. Si je n'ai pas l'intention de placer, mon auditeur, par ma parole, devant l'alternative de l'obéissance et de la désobéissance, ce que je veux

n'est plus donner un ordre, mais, tout au plus, exprimer un désir, voire une simple opinion sur ce qui est souhaitable. On ne gagnera rien non plus à objecter qu'un ordre peut être transmis de façon non linguistique, par un geste par exemple. Car il en va de même pour tout ce que le langage peut exprimer. On peut toujours inventer un autre code qui permette de la signifier : même le théorème de Gödel peut être signifié par un geste, si l'on convient d'abord que ce geste signifie le théorème de Gödel. Pourquoi une signification cesserait-elle d'être linguistique sous prétexte qu'on peut, aussi, la transposer dans un autre code ? L'important nous semble plutôt que, dans sa présentation linguistique, elle soit liée de façon conventionnelle à certains faits de langage. Et c'est bien le cas pour le commandement.

### Langage et situation

Les interrogatifs et les impératifs nous ont donc fourni des exemples d'énoncés qui, sans être auto-référentiels, peuvent et doivent se décrire par rapport au résultat conventionnellement attaché à leur énonciation. La démonstration serait peut-être plus convaincante si l'on pouvait montrer que les performatifs eux-mêmes ne doivent pas leur valeur particulière à leur caractère auto-référentiel. Ou, c'est ce que nous allons essayer de faire voir, que leur caractère auto-référentiel lui-même est le résultat d'une nécessité plus profonde, qui est d'ordre illocutionnaire. En disant *Je promets*, je veux dire — nous suivons ici Benveniste. — *la parole que je prononce actuellement est une promesse*. Mais à quoi cela est-il dû ? Nous avons fait semblant d'admettre, tout à l'heure, que les morphèmes grammaticaux de première personne et de présent suffisent à expliquer ce fait, et nous avons donné comme preuve que *Je mens* signifie *l'action que je suis en train d'accomplir par ma parole est un mensonge*. Mais, en réalité, c'est seulement dans les livres de philosophie que *Je mens* a ce sens, et si cette phrase était jamais prononcée ailleurs, elle serait interprétée bien différemment, et prendrait le sens d'une affirmation générale équivalent à *Je suis un menteur*. Car, même faite à la première personne du présent, une énonciation ne se commente elle-même que dans des cas très particuliers, et justement, dans le seul cas des énoncés performatifs. *Je vous veux du bien* ne signifie pas *Mon actuelle parole est destinée à vous reconforter*; mais *Jé vous congédie*, *Je vous engage*, et, bien sûr, *Je vous promets*, sont des paroles qui se réfléchissent elles-mêmes. Pour que l'énonciation soit auto-référentielle il faut donc que l'action dont elle traite soit justement de celles qui, conventionnellement, peuvent s'accomplir en parlant. Si *Je vous promets* est auto-référentiel, et, par suite,

performatif, c'est parce que, dans cet énoncé, il est question de promesse, et que la promesse fait partie, dans nos sociétés, des « actes de langage ». Il se pourrait donc parfaitement que *Je vous veux du bien* soit, lui aussi, auto-référentiel et performatif, si, conventionnellement, une valeur faste était attachée à l'emploi de ces mots, s'il était admis, dans notre collectivité, qu'en disant à quelqu'un *Je vous veux du bien*, on exerçait effectivement sur l'interlocuteur une influence favorable.

En rattachant le caractère performatif des énoncés à leur valeur auto-référentielle, on ne réfute donc qu'en apparence la généralisation qui a abouti, dans la pensée de Austin, à la doctrine des actes illocutionnaires. Car il se trouve que cette valeur auto-référentielle elle-même n'est possible que lorsque sont employés des termes qui renvoient à des actes illocutionnaires. Il est inutile par conséquent de chercher à isoler les performatifs des autres énoncés de la langue. Ils ne sont possibles eux-mêmes que parce que, d'une façon beaucoup plus générale, il est possible d'accomplir certaines actions par l'emploi de certaines formules, et que ces formules ont pour trait sémantique fondamental de permettre ces actions.

On ne peut donc plus admettre la dichotomie entre une langue qui fixerait les significations et une parole qui communiquerait ensuite ces significations de façon à répondre aux divers besoins des sujets parlants. Nous avons montré au contraire que certains des effets de la parole sur la situation de discours (ceux que Austin appelle illocutionnaires) sont régis par des conventions et que ces conventions relatives à l'emploi constituent dans une large mesure la réalité sémantique des éléments de la langue.

Si nous maintenons, pour désigner cette réalité, le terme de « signification », il faudra assimiler, partiellement au moins, la signification que possèdent, dans la langue, les mots et les phrases, avec les règles qui fixent conventionnellement leur effet dans le discours. Il ne s'agit pas de diluer la signification dans l'emploi\*, il ne s'agit pas de nier que l'emploi se fonde toujours sur une connaissance préalable de la langue; nous voulons seulement faire apparaître que la signification enregistrée par la langue comporte, comme partie intégrante certaines conventions qui fixent, arbitrairement, les effets de l'emploi sur la situation de discours.

O. DUCROT

Laboratoire d'anthropologie sociale  
Collège de France

\* Cf. la critique présentée par Searle contre le slogan des wittgensteiniens « Meaning is Use ».